



Le taux d'emploi des citoyens non européens en Wallonie est faible. En Europe, pas moins de 25 pays font mieux. Pourtant, les demandeurs d'asile et les réfugiés reconnus sont autorisés à travailler en Flandre. Mais comment les recruter ? De quoi faut-il tenir compte et comment cette mise à l'emploi sera-t-elle une réussite ? Dans la fiche ci-dessous, nous vous aidons à vous y retrouver.

Les réfugiés sont-ils autorisés à travailler ?

Cela dépend de leur statut :

- Les demandeurs d'asile dont la procédure est en cours sont autorisés à travailler quatre mois après leur demande. Pour cela, ils reçoivent une attestation d'immatriculation sur laquelle est indiqué leur accès au marché du travail (carte orange).
- Les réfugiés reconnus et les bénéficiaires de la protection subsidiaire ont un accès illimité au marché du travail. Ils possèdent une carte A.

En tant qu'employeur, vous êtes tenu de vérifier vous-même ces documents. Vous avez des doutes ? Regardez

- <https://dofi.ibz.be/fr/themes/third-country-nationals/autorisation-de-sejour-articles-9-9bis-9tertionsociale.wallonie.be/integration/centre-regional-integration>, où <http://actionsociale.wallonie.be/integration/centre-regional-integration>
- <https://www.wallonie.be/fr/demarches/beneficier-dun-parcours-dintegration-en-tant-que-prim-arrivant>
- <https://www.actiris.brussels/nl/burgers/detail-news-nl/g928-actiris-voor-oekraïne>
- <https://www.leforem.be/citoyens/ukraine.html>



Quels sont les obstacles à l'emploi à prendre en compte ?

- = Les réfugiés ont souvent une connaissance limitée du français
- = Les personnes en exil ne disposent généralement pas de leur propre moyen de transport pour se rendre au travail.
- = Leur séjour peut être incertain. Trouver un bon emploi est souvent une raison de rester longtemps dans le pays d'accueil.
- = De conditions préalables telles que la mobilité, la garde des enfants, le bien-être psychologique doivent être remplies avant d'entrer sur le marché du travail.

Par où commencer ?

- = Déterminez les compétences linguistiques requises pour la fonction. Vous retrouverez les profils linguistiques de nombreuses fonctions dans les cartes métiers du [ACTIRIS/FOREM](#).
 - Réfléchissez au vocabulaire qu'il est essentiel de comprendre (outils de travail, procédures de travail et sécurité) et voyez si vous pouvez le traduire.
 - Utilisez des manuels numériques que les travailleurs puissent facilement utiliser les applications de traduction.
- = Rédigez une offre d'emploi claire en français simple.
 - Réfléchissez aux compétences essentielles dès le départ et aux compétences qui peuvent être sur le terrain, par le biais du [ACTIRIS](#) et [FOREM](#) ou du fonds sectoriel.
 - Indiquez l'accessibilité par les transports en commun (ou alternatives).
 - Au début de la procédure de recrutement, communiquez de préférence par voie numérique et/ou par écrit (e-mail/SMS).

= Vérifiez si le demandeur d'emploi est autorisé à travailler. [Plus d'infos](#).

Comment puis-je diffuser mes offres d'emploi ?

- = Faites appel au [ACTIRIS/FOREM](#). Vous indiquez ainsi clairement que votre offre d'emploi est ouverte aux demandeurs d'emploi ayant une connaissance limitée du néerlandais
- = [Le secteur de l'intérim](#) organise des entretiens d'embauche sur mesure pour les entreprises en collaboration avec une ou plusieurs agences d'intérim. Avant ces entretiens d'embauche, les réfugiés demandeurs d'emploi sont préparés lors d'ateliers ou de formations préparatoires de courte durée.
- = [Fedasil](#) fournit des conseils sur les possibilités de recrutement et sur les profils des demandeurs d'asile qu'elle reçoit.

Comment puis-je améliorer la communication sur le lieu de travail ?

- = Utilisez l'accompagnement gratuit en matière d'emploi et de langue. Ce soutien spécifique à l'emploi est gratuit pendant la première année d'occupation et vous permet de bénéficier d'un soutien pendant les heures de travail sur le lieu de travail.
- = Utilisez le dictionnaire d'images [FACT](#). Cette application peut vous aider, vous et votre collaborateur, à communiquer des instructions.
- = Consultez [les conseils de la fiche d'alphabétisation](#). Ils peuvent également aider à surmonter la barrière de la langue.

Où trouver de l'aide ?

La diversité est un atout pour les entreprises tout comme pour les personnes. Ce qui marche pour l'un ne marche peut-être pas ou marche moins bien pour l'autre. Pour des conseils et un soutien personnalisés pour votre entreprise, veuillez contacter votre fonds sectoriel.

Soutien par le biais de votre fonds sectoriel

- = Nous vous donnons des conseils personnalisés.
- = Nous vous aidons à former votre candidat
- = Orientation vers les partenaires de soutien appropriés.

Soutien par l'intermédiaire de partenaires externes

- = Conseils pour ouvrir vos offres d'emploi aux nouveaux arrivants :
<https://www.actiris.brussels/nl/burgers/detail-news-nl/9928-actiris-voor-oekraine>
<https://www.leforem.be/citoyens/ukraine.html>
- = Conseils sur la mise au travail des demandeurs d'asile : www.vdab.be/asielzoekers
- = Contactez les accountmanagers du ACTIRIS et FOREM :
<https://www.desocialekaart.be/fiches/500677/algemeen> (contact : 0800/35.123)
<https://www.leforem.be/contact/index.html> (contact : 0800/93947)
- = Intéressé par un soutien via le secteur de l'intérim ? <https://jobsforukraine.be/>
- = Informations sur le droit de séjour et le droit de travailler auprès de l'Agence pour l'intégration et l'insertion : <https://www.integratie-inburgering.be/fr> ou auprès du helpdesk juridique 02/205.00.55
- = Utilisez l'accompagnement gratuit en matière d'emploi et de langue :
<http://www.bxlrefugees.be/nous-hebergeons-des-refugies/>
<https://www.convivial.be/content/uploads/2022/11/annonce-Job-Coach-BAPA-GUIDANCE.pdf>
http://www.caritasinternational.be/wp-content/uploads/2016/09/Caritas_Brochure-Integration-2014_FR_web.pdf?x28370
<https://www.actiris.brussels/fr/partenaires/detail-d-un-contact/4628-convivialites>
- = Renforcez l'alphabétisation et les compétences de base de votre collaborateur
<https://www.actiris.brussels/fr/partenaires/detail-d-un-contact/4740-lire-et-ecrire>





